

NOTRE HISTOIRE

Adieu au cercle de Pully

Jusqu'en 1536, Epalinges était sous l'allégeance du chapitre de l'évêque de Lausanne, puis, dès lors, sous l'autorité d'un bailli bernois.

En 1803, le canton de Vaud, devenu indépendant, mit en place ses nouvelles institutions. C'est à cette occasion qu'il créa 60 cercles appelés à servir d'arrondissements judiciaires et de circonscriptions électorales.

Epalinges, commune du cercle de Pully

Les autorités cantonales avaient tout d'abord prévu d'inclure notre commune dans le cercle de Romanel. Toutefois, la Municipalité s'opposa fermement à ce projet. Elle obtint qu'Epalinges soit rattachée au cercle de Pully. Pourquoi cette préférence? Des liens existaient déjà avec Pully, du fait que plusieurs agriculteurs palinzards étaient propriétaires de vignes dans cette commune.

Le 19 mai 1803 fut donc constitué le cercle de Pully, comprenant les communes de Belmont, Epalinges, Paudex et Pully ainsi que, pour un temps, le village de Chailly. Les autorités d'Epalinges auraient souhaité y adjoindre également les trois hameaux des Râpes de Lausanne, mais elles n'obtinrent pas satisfaction.

Le district de Lausanne était formé des cercles de Lausanne, Pully et Romanel, dont la contiguïté est marquée par une borne située sur la rive droite du Flon dans la clairière des Buchilles.

La justice de paix du cercle de Pully

Le juge de paix est avant tout un magistrat conciliateur. Il statue cependant avec l'aide de son greffier sur les litiges patrimoniaux de peu d'importance et sur les conflits de voisinage. Il reçoit également les actes de dernières volontés et établit les inventaires successoraux.

Jusqu'à récemment, la justice de paix qu'il préside était composée de 4 assesseurs et du greffier. Elle est souvent appelée «autorité tutélaire», car c'est elle qui nomme les tuteurs et les curateurs. Elle contrôle aussi leur gestion.

A Pully, notre commune a toujours disposé d'un assesseur. Pendant deux siècles, l'assesseur se rendait chaque jeudi après-midi à la séance mensuelle au chef-lieu du cercle. Habillé «du dimanche», son déplacement ne passait pas inaperçu auprès de la population. Il était un notable respecté au sein de la communauté.

Dès 2003, le Tribunal cantonal a supprimé les justices de paix de cercle et les a progressivement remplacées par des justices de paix de district. C'est ainsi que la justice de paix de Pully a été intégrée dès le 1^{er} octobre 2004 à celle du district de Lausanne, qui comprend 8 présidents et 20 assesseurs, dont 2 Palinzards, MM. Denis Chapuis et Pierre Ethenoz.

Pully, circonscription électorale

Le cercle était également l'arrondissement électoral pour le Grand Conseil. Avec l'augmentation de la population, la députation a passé progressivement de 4 à 8 représentants. Grâce au nombre de ses électeurs, Pully pesait lourd face aux trois autres communes. C'est la raison pour laquelle une certaine rivalité territoriale s'est toujours manifestée au moment des élections. On raconte qu'au XIX^e siècle, Pully avait accaparé tous les sièges de l'arrondissement. La législature suivante, les trois autres communes s'étaient liguées au point qu'aucun député pulliéran n'avait pu être élu. Cette revanche avait suscité un tel enthousiasme qu'un contingent de Palinzards avait affrété un bateau qui s'était arrêté au large de Pully. La fanfare s'était alors mise à jouer pour narguer les habitants du chef-lieu de cercle. Puis, les provocateurs avaient débarqué à Paudex avant de remonter à pied à Epalinges!

En application de la récente Constitution, les autorités cantonales ont procédé à un nouveau découpage territorial pour les élections au Grand Conseil. Le nombre des districts a été réduit de 19 à 10 et les arrondissements électoraux de cercle abandonnés au profit des districts.

Trois communes de l'ancien cercle de Pully (Belmont, Paudex, Pully) ont été incorporées au nouveau district de Lavaux-Oron, alors qu'Epalinges demeure dans celui de Lausanne. Toutefois, comme les électeurs lausannois submergeraient ceux des autres communes, il a été décidé de créer un sous-arrondissement électoral groupant Cheseaux, Epalinges, Jouxten-Mézery, Le Mont et Romanel avec siège à Romanel. La commune la plus peuplée en sera Epalinges. Cette nouvelle donne deviendra opérationnelle pour les élections cantonales du 11 mars 2007.

Une page se tourne

Avec la disparition du cercle de Pully, c'est une page importante de l'histoire d'Epalinges qui se tourne.

Durant deux siècles, en effet, une collaboration constante s'est établie entre notre commune et celle de Pully, voire celles de Belmont et de Paudex. Des liens personnels se sont constamment noués tant sur le plan judiciaire que sur le plan politique. Les déplacements à Pully étaient fréquents. Avant l'urbanisation d'Epalinges, une partie de notre population s'y trouvait en pays de connaissances. Si cette évolution n'est pas exempte de mélancolie, la nouvelle situation se présente toutefois sous un jour favorable pour notre commune. L'accès à Lausanne sera en effet plus facile pour toutes les opérations relatives à la justice de paix, et le sous-arrondissement de Romanel évitera qu'Epalinges ne soit politiquement engloutie par le chef-lieu vaudois.

Francis Michon

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Protection de la forêt

L'implantation de constructions à moins de 10 m de la lisière de la forêt est interdite (y compris les dépendances telles que cabanons de jardin).

Les forêts ne doivent pas être clôturées afin d'en garantir le libre accès (par les lisières). Font exception les clôtures nécessaires à la conservation du milieu forestier ou à la sécurité du public autorisées par l'inspecteur des forêts. Les clôtures admises dans l'espace des 10 m sont installées aux risques et périls du propriétaire.

Le dépôt de gazon en forêt ou en lisière de forêt est interdit.

Les propriétaires désirant un renseignement particulier peuvent appeler le garde forestier du Triage Mètre-Talent, M. Jean-Philippe Crisinel, au 021 882 13 61 ou 079 427 89 73 (en semaine, pendant les heures de travail).

Energie et environnement

Depuis mai 2005, les services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands animent un nouveau site internet destiné au grand public. Son but est de fournir des conseils pratiques sur les

gestes que chacun peut faire pour économiser de l'énergie et préserver notre cadre de vie.

Sur www.energie-environnement.ch, la navigation se fait de manière visuelle et ludique. La page d'entrée présente une petite maison et son décor. Il suffit de cliquer sur les différents objets du quotidien (ampoule, lave-vaisselle, ordinateur, radiateur) pour obtenir des informations brèves et utiles.

Info-déchets
0800 804 806

NUMÉRO GRATUIT



GEDREL SA
Gestion des déchets
de la région lausannoise

Abonnements CFF

Des abonnements AG-Flexi (cartes journalières) peuvent être obtenus à la Bourse communale, au prix de **Fr. 40.- par jour**.
Tél. 021 785 61 20.

